

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU

BUDGET PRIMITIF 2018

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le compte administratif 2017, disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2018 a été bâti et présenté en commission des finances le 19 mars 2018.

Ce projet de budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services.

- D'équilibrer le budget investissements par des subventions et de contenir la dette sans avoir recours à l'emprunt malgré les gros travaux prévus sur la rénovation de la salle des fêtes, appelée maintenant salle polyvalente.

Ce budget est présenté avec l'affectation des résultats de l'exercice 2017.

Budget Principal

- Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 621 163 € soit un budget en faible diminution par rapport à celui de 2017 qui s'élevait à 1 632 938 € (- 11 775 €), notamment pour les raisons suivantes :

- le solde d'exécution de fonctionnement reporté a baissé de 30 037 € en recettes ;

- certains postes en dépenses ont baissé, surtout les charges de personnel en raison du départ à la retraite d'un agent bien qu'il soit remplacé ainsi que la baisse de certaines cotisations patronales et d'autres ont augmenté du fait d'un choix politique pour s'assurer de la venue d'un nouveau médecin sur notre commune. En effet, le choix a été fait de faire des gratuités de loyers du Pôle Santé (comme ses collègues Orthophoniste et Psychomotricienne) pendant 3 mois, de prendre en charge le loyer de son logement pendant 3 mois et de lui octroyer une subvention exceptionnelle pour l'aider à s'installer et régler ses premières dépenses.

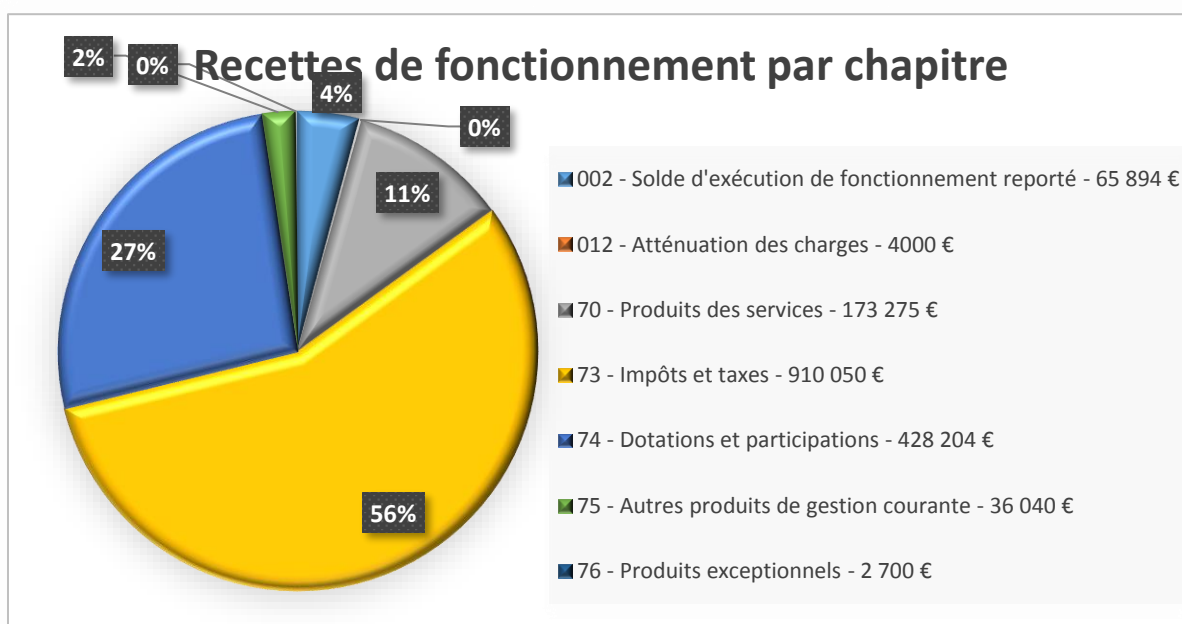
Les comparaisons des postes se font entre les 2 budgets prévisionnels.

RECETTES :

Le montant des recettes de la section fonctionnement s'élève à 1 621 163,00 € et se répartit comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2017 et 2018

Chapitre	BP + DM 2017	BP 2018	Variation
002 – Solde d'exécution de fonctionnement reporté	95 931,00	65 894,00	- 31,31 %
13 – Atténuations des charges	1 300,00	4 000,00	+ 207,69 %
042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 130,00	1 000,00	- 83,69 %
70 – Produits des services	174 275,00	173 275,00	- 0,57 %
73 – Impôts et taxes	890 928,00	910 050,00	+ 2,15 %
74 – Dotations et participations	411 458,00	428 204,00	+ 4,07 %
75 – Autres produits de gestion	52 900,00	36 040,00	- 31,87 %
77 – Produits exceptionnels	16,00	2 700,00	+ 16 775 %
TOTAL	1 632 938,00	1 621 163,00	- 0,72 %



Chapitre 002 : (solde d'exécution de fonctionnement reporté) : il passe de 95 931 € à 65 894 €.

Chapitre 13 : (atténuation des charges) : ce chapitre concerne les remboursements d'assurance sur les rémunérations des agents en arrêts maladie.

Chapitre 042 : (Opérations d'ordre de transferts entre sections) : ce sont les travaux en régie exécutés par le personnel technique.

Chapitre 70 : (produits des services) : ce chapitre correspond aux recettes générées par les facturations des repas de cantine et garderies périscolaires ainsi que les inscriptions au centre de loisirs.

Chapitre 73 : (impôts et taxes) : le produit de 910 050 € (augmentation de 19 122 €) concerne les recettes des impositions des taxes directes locales dont la base d'imposition augmente tous les ans **mais dont les taux votés au niveau de la commune restent inchangés depuis 2006.**

Chapitre 74 : (dotations et participations) : la prévision est de 428 204 €, augmentation de 16 746 €, cela concerne la DGF + 9 016 € et le Contrat Enfance Jeunesse (plus d'enfants au SEJ).

Chapitre 75 : (autres produits de gestion courante) : en baisse de 16 860 €. Cette diminution de produits est le fait des travaux de la salle polyvalente sur un minimum de 6 mois.

Chapitre 77 : (produits exceptionnels) : ces recettes incertaines correspondent aux remboursement des assurances en cas de sinistres.

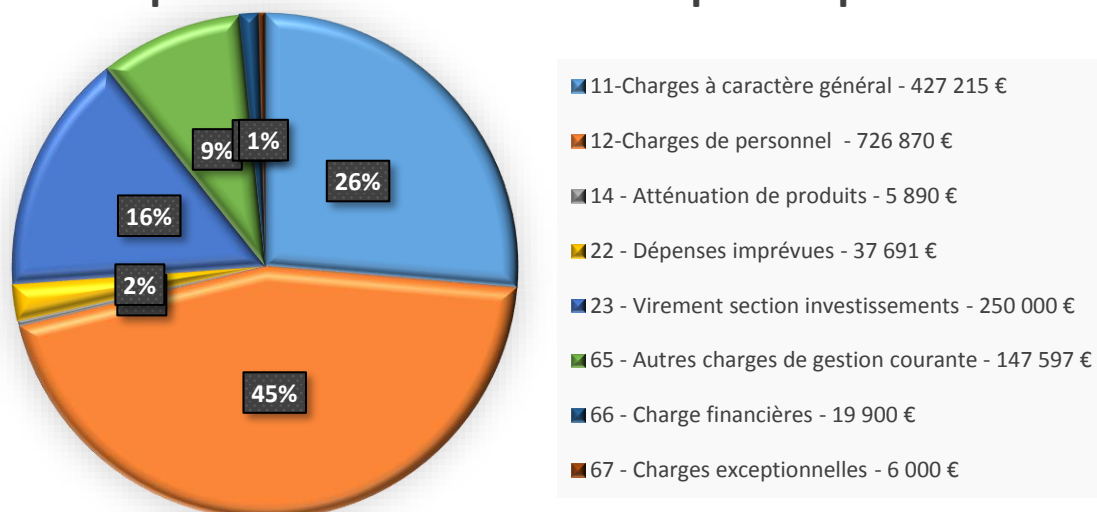
DEPENSES :

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2017 et 2018

Chapitre	BP + DM 2017	BP 2018	Variation
11 – Charges à caractère général	414 278,00	427 215,00	+ 3,12%
12 – Charges de personnel	729 712,00	726 870,00	- 0,40 %
14 – Atténuation des produits	5 890,00	5 890,00	
22 – Dépenses imprévues	54 357,00	37 691,00	- 30,66 %
23 – Virement à la section investissements	251 130,00	250 000,00	- 0,45 %
65 – Autres charges de gestion	151 171,00	147 597,00	- 2,36 %
66 – Charges financières	23 250,00	19 900,00	- 14,41 %
67 - Charges exceptionnelles	3 150,00	6 000,00	+ 90,48 %
TOTAL	1 632 938,00	1 621 163,00	- 0,72 %

Dépenses de fonctionnement par chapitre



Chapitre 11 : (charges à caractère général) : ce chapitre a augmenté de 12 937 € :

- Contrats de services + 15 000 €, (la facture des repas du restaurant scolaire du mois de décembre 2017 a été enregistrée sur 2018, le solde de la facture du cabinet de recrutement de notre futur médecin, le contrat pour l'entretien du cimetière).

- Location immobilière + 2 000 € (prise en charge du logement du futur médecin).

- Fêtes et cérémonies - 2 500 € (la location du manège pour la fête au village non reconduit).

Chapitre 12 : (charges de personnel) : elles ont légèrement baissé (726 870 € au lieu de 729 712 € (départ à la retraite d'un agent bien qu'il soit remplacé) et légère diminution de certains taux de cotisations.

Chapitre 14 : (atténuation des produits) : identique à 2017 (retenue sur FPIC).

Chapitre 22 : (dépenses imprévues) : le budget s'équilibre avec les dépenses imprévues de 37 691 €.

Chapitre 23 : virement à la section d'investissement de 250 000 €.

Chapitre 65 : (autres charges de gestion courante) : elles ont baissé de 3 574 €, il n'a pas été reconduit les dépenses d'assainissement du Pôle Santé.

Chapitre 66 : (intérêts de la dette) : ce chapitre diminue tous les ans du fait de l'augmentation du remboursement du capital et de la stabilité des annuités.

Chapitre 67 : (charges exceptionnelles) : ce chapitre a augmenté du fait de la dotation exceptionnelle accordée à notre futur médecin.

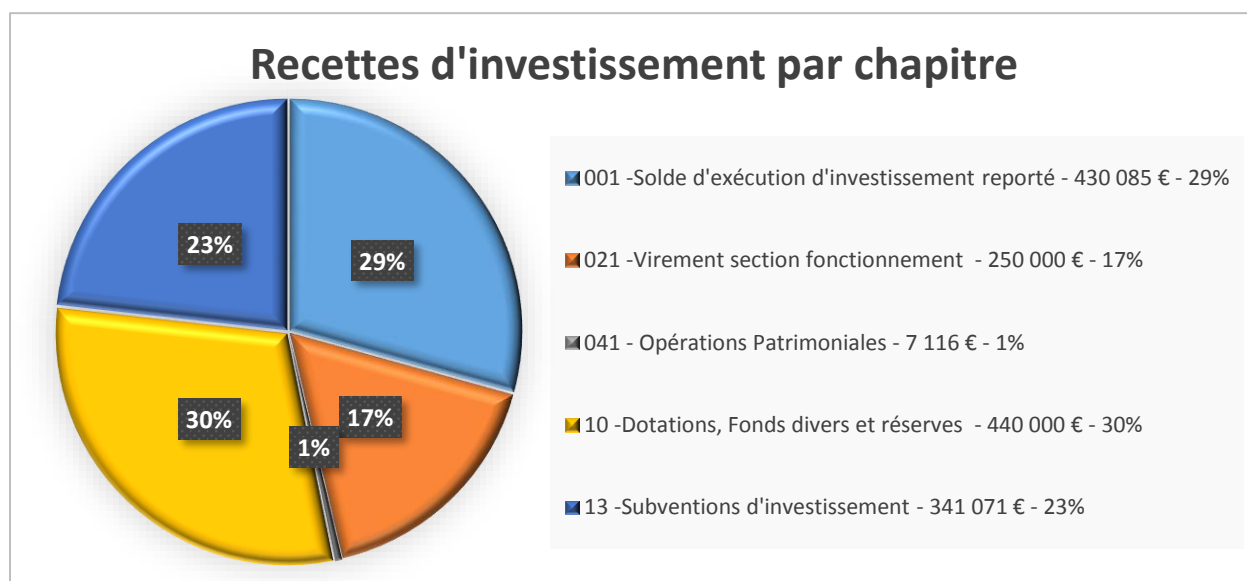
- Section d'Investissements :

La section d'investissements s'équilibre à 1 468 272.10 €

- Recettes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2017 et 2018

Chapitre	BP + DM 2017	BP 2018
001 – Solde d'exécution d'investissement reporté	181 145,00	430 085,00
021 – Virement section de fonctionnement	251 130,00	250 000,00
041 – Opérations patrimoniales		7 116,00
10 –Dotations (FCTVA- Excédents de fonctionnement capitalisé – Taxe aménagement)	461 000,00	440 000,00
13 – Subventions d'investissements (Solde DETR école maternelle – DETR vidéo surveillance – DETR borne incendie la Derloterie - DSR + Pays des Chateaux Rénovation Salle des Fêtes)	225 362,00	341 071,10
TOTAL	1 118 637,00	1 468 272,10

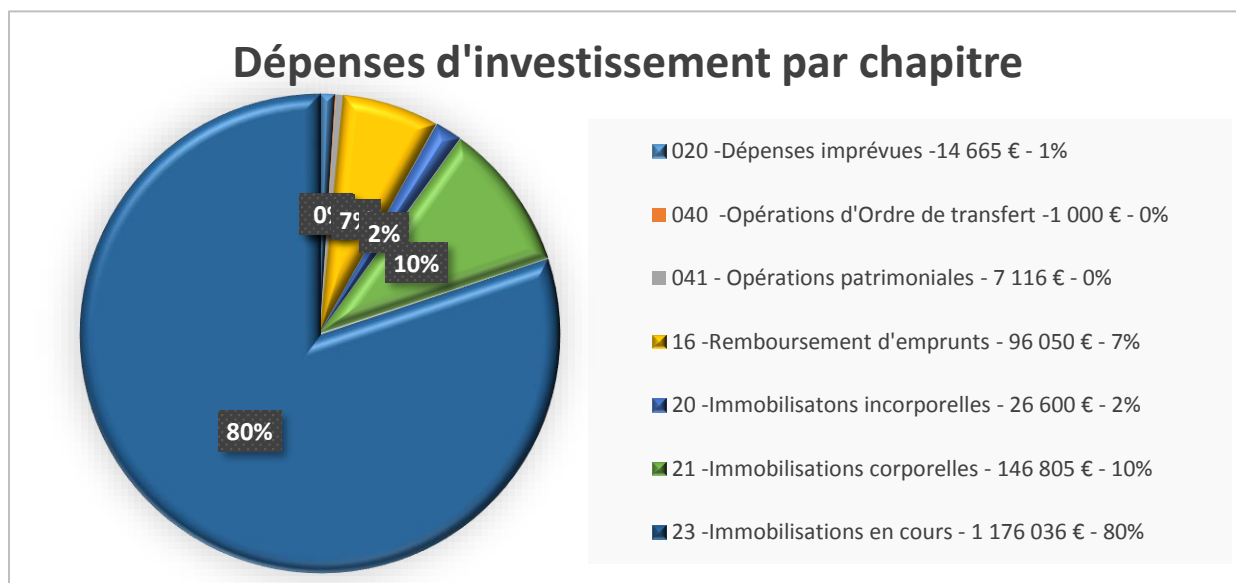


Les recettes sont constituées des réserves du solde d'exécution d'investissement reporté de 2017 ainsi que l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2017 et d'un virement de la section de fonctionnement 2018. A cela s'ajoute le remboursement du FCTVA sur les investissements de 2017 et le budget investissements 2018 s'équilibre avec les demandes de subventions DETR, DSR et Pays des Châteaux.

DEPENSES :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2017 et 2018

Chapitre	BP + DM 2017	BP 2018
020 – Dépenses imprévues	27 027,57	14 664,58
040 – Opération d'ordre de transferts	6 130,00	1 000,00
041 – Opérations patrimoniales		7 116,00
16 – Emprunts	92 900,00	96 050,00
20 – Immobilisations incorporelles	32 810,00	26 600,00
21 – Immobilisations corporelles	274 732,36	146 804,98
23 – Constructions en cours	685 037,07	1 176 036,54
TOTAL	1 118 637,00	1 468 272,10



Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- Aménagement d'un quart des allées dans l'extension du nouveau cimetière : 8 000 €
- Achat d'un adoucisseur pour le Pôle Santé : 4 000 €
- Installation d'un système de vidéosurveillance sous réserve de subvention : 55 000 €
- Création d'une borne incendie à la Derloterie sous réserve de subvention : 27 522 €
- Mobilier pour l'installation du futur médecin : 3 500 €

- Création d'un préau dans la cour de l'école maternelle suite aux travaux de rénovation de 2017 avec l'abattage des arbres dans la cour : 8 136 €
- Rénovation de la Salle Polyvalente (ex Salle des Fêtes) : 790 179 €
- Solde de l'aménagement de la place des Blés d'Or : 20 985 €
- Réfection de la voirie : 50 000 €
- Eaux pluviales de la Treille en participation avec Agglopolys : 300 000 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Saint Sulpice, le 5 avril 2018

Le Maire



Madame Simone GAVEAU